

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre, à 19 heures 00 le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Marc OXIBAR,

Date de convocation : vendredi 11 septembre 2026,
Secrétaire de séance : Ingrid DIDIER,

Étaient présents 54 conseillers, 11 conseiller(s) ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents :

Dany BARRAUD, Patrick LENDRES, Béatrice ZAGO, Maud SIMIAN, suppléante de Vincent CAUBET, Étienne SERNA, Michel LARQUIER, Pierre CASABONNE, Ingrid DIDIER, Jean CANDELOT, suppléant de Julien BUREL, Amagoia CAMPET, Xavier BOISSY, Françoise ASSAD, Sébastien SARASA, Philippe BORDENAVE, Yann CAMOU JUNCAS, Michel HIDALGO, Sylvie BETAT, Nathalie CORONAS, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Marc OXIBAR, Frédéric PAULY, Catherine GARCÈS, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Jean-Christophe DOUS BOURDET-PEES, Lysiane PALACIN, Christine CABON, Christian ZAMUNER, Jean-Marie PRU-LESTRET, Danièle MIRANDE-REY, Jean-Philippe GRUEL, Corinne LAGRAVE, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Sébastien DE TRUCHIS, Alfredo DOS SANTOS, Carole LADEUIX, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Dominique QUEHEILLE, Anne SAOUTER, Clément SERVAT, Raymond VILLALBA, Élodie MAYSOUNAVE, suppléante de Florian MIROU, Denise ARRIGAS, suppléante d'Alain QUINTANA, Élisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Loïc LUNION, Louis BENOIT, Frédéric BARATS, Martine MIRANDE, Bruno GUITTON

Pouvoirs :

Thomas LAFFORE à Claude BERNIARD
Claude LACOUR à Marie-Annie FOURNIER
Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ
Stéphanie CAZABONNE à Étienne SERNA
Michel ADAM à Carole LADEUIX
Sonia CAMPAGNE à Anne SAOUTER
Jean CONTOU-CARRÈRE à Marie-Lyse BISTUÉ
Nadia DUPEROUSSE à Clément SERVAT
Philippe GARROTÉ à Dominique QUEHEILLE
Élodie JIMENEZ à Sébastien DE TRUCHIS
Nicolas MALEIG à Flora LAPERNE

Absents :

Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Guillaume POSE, Michel CONTOU-CARRÈRE, Didier LOUSTAU, Bernard AURISSET, Geneviève CIMORRA, Iñaki ECHANIZ, Christophe GUÉRY

RAPPORT N° 260924_07_PER

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Stéphane LARTIGUE expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles et notamment les articles L5211-10 et L2122-22 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Haut-Béarn tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral n°64-2022-02-14-00001 en date du 14 février 2022 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date des 8 novembre 2018, 7 juillet 2021, 3 novembre 2022 et 20 décembre 2024, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de la CCHB qui y sont soumises ;

POLE RESSOURCES ET MOYENS / POLE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES :

La convention signée le 20 juin 2023 pour le Développement Local mené par les Acteurs Locaux (GAL) dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 et du Programme régional FEDER/FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027 prévoyait initialement une mobilisation minimale de 1,5 ETP pour l'ingénierie du GAL. À cette date, l'équipe technique était composée de 2 ETP (1 ETP Animation / 1 ETP Gestion).

En 2025, avec 80 % de l'enveloppe initiale consommée, le poste d'Animation FEDER-LEADER 2021-2027, occupé par un Attaché Territorial, a été réduit à 0,5 ETP, l'autre moitié étant affectée au Pôle Développement Économique.

En ce début d'année 2026 (par délibération du 19 février 2026), une nouvelle réorganisation pour l'animation du GAL a conduit à :

- la diminution d'un poste dans le cadre d'emploi d'Attaché territorial, en passant d'un mi-temps (0,50 ETP) à un quart de temps (0,25 ETP), pour une durée hebdomadaire de travail égale à 8,25h
- l'augmentation d'un poste dans le cadre d'emploi d'Attaché territorial, en passant d'un mi-temps à un $\frac{3}{4}$ de temps (0,75 ETP), pour une durée hebdomadaire de travail égale à 26,25 h

Aujourd'hui, il est nécessaire de **modifier le 2^{ème} poste d'Attaché territorial**, afin de réserver 0,25 ETP pour de l'animation et ainsi respecter le seuil minimal de 0,5 ETP au total dans l'équipe pour de l'animation. Ce critère, une fois rempli, permettra d'être éligible à une subvention du Conseil Régional. Les missions de gestion seront désormais réalisées sur un volume hebdomadaire de 0,75 ETP.

Aussi, et après avis favorable du Comité Social Territorial du 1^{er} juillet 2026, il convient, avec une application au 1^{er} janvier 2026, de :

- **DIMINUER** un poste dans le cadre d'emploi d'Attaché territorial, de passer d'un temps plein (1 ETP) à un 0,75 ETP, pour une durée hebdomadaire de travail égale à 26h25
- **CRÉER** un poste dans le cadre d'emploi d'Attaché territorial, à 0,25 ETP, pour une durée hebdomadaire de travail égale à 8,75 h

Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026 de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DIMINUE** un poste dans le cadre d'emploi d'Attaché territorial, de passer d'un temps plein (1 ETP) à un 0,75 ETP, pour une durée hebdomadaire de travail égale à 26h25,
- **CRÉE** un poste dans le cadre d'emploi d'Attaché territorial, à 0,25 ETP, pour une durée hebdomadaire de travail égale à 8,75 h,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour jeudi 24 septembre 2026
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé ID

Signé MO

Ingrid DIDIER

Marc OXIBAR